

Après l'annonce ce weekend de la possibilité de [prescrire au CHU de Nice](#) le fameux protocole du professeur Didier Raoult basé sur la chloroquine, les maires de Cannes et d'Antibes s'étaient élevés publiquement sur le manque d'équité qu'une telle autorisation engendrerait vis-à-vis des établissements hospitaliers de leur commune.

David Lisnard avait même envoyé un courrier au ministre de la Santé, Olivier Veran, dans ce sens.

Il semble avoir été entendu puisque sur le réseaux sociaux, il a confirmé ce mardi le changement de situation.

Les cliniciens du Centre hospitalier Simone-Veil ont désormais la possibilité de prescrire l'hydrochloroquine pour leurs patients.

Ils le feront sur la base de décisions collégiales évaluant, au vu de la gravité de chaque situation individuelle, le bénéfice/risque.

— David Lisnard (@davidlisnard) [March 24, 2020](#)

De son côté le maire d'Antibes, Jean Leonetti a lui aussi précisé que l'hôpital de La Fontonne possédait le fameux antipaludique et qu'il pourrait être prescrit par les médecins si ces derniers le jugeaient utile.

Le protocole du professeur Raoult est depuis quelques jours l'objet de toutes les attentions. Il fait partie des quatre traitements testés à l'échelle européenne dans le cadre du programme Discovery.

**Andy Calascione**

## Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité

CORONAVIRUS : L'antipaludique peut être prescrit dans les  
hôpitaux de Cannes et d'Antibes | 2

S'abonner à la newsletter